

**RENOUVELLEMENT URBAIN OPAH-RU 2004-2009**

Intervention de **Paul EUZIERE**,  
Président du groupe « Grasse à Tous »

Du moment que les copropriétés n'ont pas été totalement constituées ou que les subventions ont été inférieures aux montants engagés, il est normal que le conseil municipal procède à l'annulation des subventions qu'il a votées.

Une première observation : même si ces annulations portent sur une période de cinq ans (2004-2009), elles paraissent **nombreuses** puisqu'elles concernent **109 copropriétés** -des centaines de propriétaires donc-.

Le total des subventions annulées représente plus de **322 000 €**.

Des sommes conséquentes qui n'iront pas à la rénovation de la ville.

Ce qui privera d'autant les petits artisans et travailleurs du bâtiment qui subissent déjà durement les effets de la crise dans l'immobilier.

Le groupe de Grasse à Tous souhaite donc que la totalité des subventions annulées soit immédiatement **réaffectée à des opérations de rénovation** ou d'entretien du patrimoine communal -mairie, écoles, salles de sport, espaces publics- qui souffre de manque d'entretien.

En **réinjectant ces 322 000 € dans l'activité du bâtiment**, la Ville revalorisera son patrimoine en même temps qu'elle donnera un ballon d'oxygène financier indispensable aux entreprises du bâtiment du pays grassois.